

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Le conseil d'administration de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins siège en séance ordinaire ce 30 mars 2020 par voie de visioconférence et téléconférence.

Sont présents à cette visioconférence et téléconférence:

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #2 - Étienne Prévost
Siège #3 - Marcel Bégin
Siège #4 - André Ferland

Assistent également à la séance, par visioconférence:

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée.

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

2 - NOMINATION D'UN PRÉSIDENT SUBSTITUT EN L'ABSENCE DE LA PRÉSIDENTE

Après discussion, il a été décidé de reporter ce point afin que M. Morneau fasse les vérifications concernant la procédure et les aspects légaux liés à cette décision.

23-03-20

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 30 mars 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

24-03-20

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2020

SUIVI CONCERNANT LA FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN
POUR ENTRAIDE (POINT 5.03)
Le chèque a été envoyé avec les explications et les modifications. M. Morneau a joint l'entente d'entraide que nous utilisons avec les autres municipalités afin de d'appuyer ses propos.

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 19 février 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

25-03-20

5 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER - MARS 2020

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 03-2020 en date du 10 mars 2020 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter totalise un montant de: 16,109.09\$

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés pour le mois de mars 2020 en date du 18 mars 2020 dans laquelle figurent tous les comptes ajoutés totalise un montant de 8,958.75\$:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 03-2020 et la liste des comptes ajoutés telles que présentées. Le total des comptes pour mars 2020 s'élève à 25,067.84\$

QUE le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 03-2020 ainsi que la liste des comptes ajoutés de mars 2020.

ADOPTÉE

6 - AFFAIRES COURANTES

6.1 - PROCÉDURE - AJUSTEMENT SALARIAL DES POMPIERS - INTERVENTIONS PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL

M. Morneau a présenté différents scénarios pour les salaires en lien avec la demande d'ajustement pour les pompiers qui doivent quitter leur emploi pour une intervention et qui gagnent un salaire horaire plus élevé que celui des pompiers. Suite à ces propositions, les membres du conseil d'administration demandent de faire des vérifications sur l'application du nombre d'heures minimales à payer lors des sorties de moins de 3hrs.

Ce point sera discuté à une séance subséquente du conseil d'administration.

6.2 - DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Nous avons reçu une demande d'accès à l'information concernant le devis d'appel d'offre pour l'achat du camion autopompe citerne. Ledit devis a été préparé par un tiers: M. Dan Roy, consultant; ainsi, le contenu de ce document est de sa propriété intellectuelle, et ce, même si le document a été vendu à la régie.

Nous avons reçu une demande d'un service incendie afin qu'il puisse utiliser notre devis gratuitement. La question qu'il faut se poser: est-ce légal de fournir un devis gratuitement qui a été vendu pour usage exclusif de la régie?

Un avis juridique a été demandé et lors d'une demande d'accès à l'information, nous sommes dans l'obligation de fournir ledit document s'il ne contient pas de renseignements personnels. Un formulaire de demande d'accès sera créé ainsi qu'une procédure pour les demandes ultérieures.

De plus, dans le futur, lorsqu'une demande de ce genre sera adressée au personnel ou aux conseillers de la régie, un courriel sera envoyé à tous les membres du conseil d'administration afin de les tenir au courant.

7 - LÉGISLATION

26-03-20

7.1 - Avis de motion - Règlement d'emprunt 04-2020 - achat d'un camion auto-pompe citerne

Monsieur Réjean Bédard, administrateur de la RISEDE, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 04-2020 décrétant un emprunt de 364,696\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe 2019 ou plus récent.
- dépose et explique le projet du règlement numéro 04-2020 intitulé Règlement acquisition d'un camion autopompe 2019 ou plus récent.

27-03-20

7.2 - Résolution pour adoption de la présentation du premier projet de règlement #04-2020

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 30 mars 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement no. 04-2020 intitulé "achat d'un camion autopompe citerne 2019 ou plus récent" a été présenté le 30 mars 2020;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement no.04-2020 décrète une dépense de 464,696\$ et un emprunt de 364,696\$ pour l'achat d'un camion autopompe citerne 2019 ou plus récent;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte le premier projet de règlement no. 04-2020 intitulé "Règlement d'emprunt relatif à l'achat d'un camion autopompe citerne 2019 ou plus récent".

ADOPTÉE

7.3 - PLANIFICATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Judi 2 avril 2020, 17h30, par visioconférence.

8 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

9 - VARIA

9.1 - INTERVENTION DU MOIS

Résumé du nombre de sorties du mois.

9.2 - SUIVI - SÉCURITÉ CIVILE

Le comité reçoit et analyse les soumissions pour les travaux des centres de coordination.

En ce moment, il est interdit d'ouvrir des centres d'hébergement pour éviter les risques de contamination au virus covid-19.

9.3 - PROTOCOLE DE PROTECTION POUR LES POMPIERS - PANDÉMIE

M. Morneau a établi un protocole de protection pour la santé des pompiers en

intervention afin de s'assurer de ne pas être infecté par le virus et de ne pas le répandre le cas échéant.

Les masques et l'équipement régulier des pompiers sont suffisants mais ceux-ci doivent laver et désinfecter tout leur matériel et leur équipement après chaque intervention.

De plus, les pratiques ont été annulé afin d'éviter tout risque de transmission du virus et s'assurer de la santé et la sécurité de l'équipe.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Question concernant la facture de la municipalité de Sainte-Justine - lavage des camions, assurances et immatriculation du camion citerne. Frais nous permettant d'utiliser le camion au besoin. Pour ce qui est du lavage des camions, avant la constitution de la régie, ce travail était effectué par des étudiants. Afin de ne pas leur enlever ce travail, les membres du conseil avaient pris la décision de continuer avec ce fonctionnement.

Par contre, les membres du conseil demandent à ce que la facturation soit envoyée mensuellement afin de faire un suivi plus rigoureux des dépenses.

28-03-20

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 11H20.

ADOPTÉE